

CHUBB®

Pleins feux sur les risques mondiaux

---

# Construire un meilleur programme d'assurance risques divers multinationale



## Pleins feux sur les risques mondiaux :

Construire un meilleur programme d'assurance risques divers multinationale



Laura Vest

*Vice-présidente exécutive,  
Assurance multirisques mondiale  
de Chubb*

Laura Vest, vice-présidente exécutive chez Chubb, dirige les activités de la compagnie dans le secteur de l'assurance de dommages à l'étranger. Dans le cadre de ce rôle, Mme Vest est responsable des activités destinées à offrir une gamme complète de programmes d'assurance risques divers multinationale à l'échelle mondiale. Elle s'occupe aussi de la stratégie d'affaires mondiale, de la fidélisation des clients, de la croissance, de la prestation de services, de la gestion des talents et des résultats sur le plan des pertes et des profits.

Aujourd'hui, le succès des multinationales établies aux États-Unis et au Canada repose en grande partie sur l'exploitation de possibilités en dehors de leur pays d'origine permettant d'accélérer leur croissance. Du point de vue de la gestion des risques, ces possibilités créent des défis, des complications et des risques uniques. Laura Vest, vice-présidente exécutive et chef, Assurance multirisques mondiale chez Chubb, répond aux questions essentielles à prendre en compte pour construire et maintenir en place un programme d'assurance risques divers multinationale pour votre entreprise.



## Quels facteurs interviennent dans la conception des programmes d'assurance risques divers multinationale?

En général, la structuration d'un programme d'assurance risques divers multinationale exige de rencontrer nos clients dans le lieu géographique où ils se trouvent et de les satisfaire selon leur tolérance au risque. Cette structuration nécessite un travail de souscription d'expert et une appréciation et une connaissance précises des risques de l'assuré ainsi que de son style d'achat - qu'il s'agisse d'un client souscrivant l'un de nos programmes multirisques international ou achetant l'un de nos programmes-cadres contrôlés ou notre programme de gestion des risques internationaux.

Nos principales considérations portent d'abord sur les questions suivantes : quels sont le risque et le degré d'exposition à celui-ci? L'organisation préfère-t-elle transférer le risque à une compagnie d'assurance, ou est-il important de conserver un risque élevé? Dans quelle mesure l'uniformité de la couverture et la maîtrise des risques ont-elles de l'importance? Combien de pays sont concernés, lesquels et quelles sont leurs règles respectives en matière d'assurance? Il convient d'évaluer les exigences et les limites contractuelles. Viennent ensuite les questions de trésorerie : l'assuré souhaite-t-il que les primes et les indemnités soient payées localement ou dans son pays d'origine? Quelles ressources pouvons-nous mettre à sa disposition au niveau local et mondial pour réduire le coût du risque? Toutes ces considérations (et d'autres) entrent en ligne de compte dans la conception sur mesure d'un programme d'assurance risques divers multinationale. Il est essentiel de faire preuve de souplesse dans la gestion de ces variables pour trouver des solutions qui répondent aux besoins du client.



## Comment un gestionnaire de risques peut-il s'assurer que ses activités sont correctement protégées partout où elles sont exposées à un risque?

L'uniformité et la certitude, essentielles pour de nombreux assurés, peuvent toutefois s'avérer difficiles à gérer, en fonction de l'ampleur de l'exposition au risque. Certains pays et territoires peuvent obliger les assurés à souscrire des polices d'assureurs agréés localement, ou les assurés peuvent préférer une police émise localement, notamment pour des raisons liées aux réclamations ou des raisons de comptabilité ou de fiscalité. Quoi qu'il en soit, les garanties et les conditions de ces polices varieront inévitablement. Un programme contrôlé au niveau mondial, émis dans le pays d'origine des assurés, permet d'unifier le tout - en établissant essentiellement, pour les activités de leur société dans le monde, une norme mondiale d'assurance de dommages qui « se superpose » aux polices locales.

La réglementation locale peut avoir un impact sur les fondements de l'ensemble du programme, sur ses conditions de couverture et sur son applicabilité en cas de réclamation.



Un avenant Clause relative aux différences de conditions et aux différences de limites joint au contrat-cadre constitue un élément essentiel pour garantir l'uniformité de la couverture et des garanties. Si, dans un pays, survient un sinistre pour lequel les garanties de la police locale sont épuisées ou que les conditions de celle-ci diffèrent de celles souhaitées par l'assuré pour sa couverture mondiale, le contrat-cadre s'applique conformément aux conditions générales établies.



## Quel facteur les clients sous-estiment-ils lors de l'élaboration d'un programme d'assurance risques divers multinationale?

Lors du développement d'un programme d'assurance risques divers multinationale, les clients ont tendance à sous-estimer l'importance potentielle du risque lié à la réglementation. D'une manière générale, une tendance au renforcement du protectionnisme se manifeste à l'échelle mondiale, et la réglementation des divers pays en matière d'assurance ne cesse de devenir plus stricte. Cette réglementation régit tout, de la détermination des personnes pouvant souscrire une police aux modalités de traitement des réclamations et de paiement des indemnités. La réglementation varie d'un pays à l'autre, voire d'une province à l'autre, et change continuellement. Les conséquences en cas de manque de conformité peuvent aller d'un jugement rendant inapplicable la police à des conséquences fiscales défavorables importantes. Une société peut se voir infliger de lourdes amendes et même être obligée de cesser ses activités dans un pays. Il existe également un risque important de mise à mal de la réputation et, pour les courtiers, un risque potentiel de responsabilité civile professionnelle si un programme est jugé non conforme.

La réglementation peut avoir un impact sur les fondements de l'ensemble du programme et sur son applicabilité. Les choses à considérer vont du type de couverture possible dans un pays aux personnes habilitées à régler les sinistres et à payer les indemnités. Prenons le cas d'un assuré actif dans l'industrie du divertissement qui produit un documentaire en dehors des États-Unis. Au cours de cette production, il utilise des véhicules qu'il n'a pas assurés au moyen d'une police locale, pensant peut-être que l'assurance de la responsabilité civile automobile éventuelle prévue par le contrat-cadre souscrit aux États-Unis le couvrirait. Un employé utilise l'un de ces véhicules pour aller chercher son repas du midi et est impliqué dans un grave accident. Or, l'assuré apprend rapidement l'existence de dispositions légales, dans le pays où s'est produit l'accident, exigeant la souscription d'une couverture auprès d'un assureur agréé localement pour les véhicules à moteur locaux et un montant de garantie illimité. Comme le contrat-cadre souscrit aux États-Unis ne provient pas d'un assureur agréé dans le pays concerné et qu'il excède la couverture requise par la loi de ce pays, il ne peut pas s'y appliquer, ce qui entraîne une insuffisance de protection imprévue importante, qui aurait facilement pu être évitée.



## Quels sont les points à considérer concernant les réclamations?

Les clients doivent être en mesure de concilier leurs besoins et leurs préférences pour le traitement des réclamations (par exemple, gestion centralisée ou locale) et les exigences d'un territoire donné. Il convient de se vérifier soigneusement qui peut intervenir dans le règlement des sinistres et où exactement les indemnités peuvent être payées. Par exemple, certains pays autorisent les assureurs non agréés à effectuer des paiements d'indemnités directement sur leur territoire, alors que bon nombre d'autres pays exigent que ces paiements soient réalisés par des assureurs agréés localement. Des différences semblables existent concernant les personnes autorisées à régler un sinistre au niveau local. Par ailleurs, des problèmes fiscaux se posent pour les paiements d'indemnités reçus de l'extérieur du pays où le sinistre a eu lieu. Certains pays peuvent considérer ces paiements comme une capitalisation des entités locales concernées et comme un revenu ordinaire.



**L'un des points à considérer les plus importants et qui est, d'ailleurs, fondamental concerne le personnel. En l'occurrence, la présence des bonnes personnes sur le terrain est nécessaire pour assurer le service relatif à un programme multinational.**

**Quels sont les autres points à prendre en compte par les entreprises lorsqu'elles choisissent un assureur pour leur programme d'assurance risques divers multinationale?**

Bien entendu, il faut choisir un assureur qui dispose d'une capacité stable et fiable, d'un véritable réseau mondial adapté non seulement à vos activités actuelles, mais aussi à vos aspirations organisationnelles futures, et qui a fait ses preuves dans le milieu des sociétés multinationales. Mais le point à considérer peut-être le plus important et, d'ailleurs fondamental, concerne le personnel. La présence sur le terrain de personnes assurant le service relatif au programme multinational - de souscripteurs qui connaissent la réglementation et les règles locales parce qu'ils les respectent tous les jours et d'experts en sinistres qui parlent la langue locale et qui connaissent les lignes directrices locales - est extrêmement précieux. Cela semble simple, mais la présence de personnes expérimentées sur le terrain, là où les multinationales en ont besoin, devient de plus en plus un facteur de différenciation important contribuant à garantir la viabilité des solutions qu'elles offrent.



**Que dites-vous aux sociétés qui estiment que ces programmes sont trop complexes et qui souhaitent les simplifier?**

D'abord, il convient de faire affaire avec un assureur qui possède une vaste expérience et des ressources considérables à l'échelle mondiale. Ensuite, la technologie peut aider grandement à la gestion des risques multinationaux - facilitant et améliorant tous les aspects de la gestion d'un programme d'assurance multinational.

Notre plateforme de gestion des risques en ligne Worldview<sup>MD</sup> met à la portée de tous les clients le processus de gestion des programmes multinationaux en leur offrant des mises à jour instantanées et des rapports complets sur pratiquement tous les aspects de leur programme multinational. Il leur est facile, par conséquent, de se tenir au fait de l'état de leur programme et de suivre les tâches en cours et les étapes suivantes. Les polices locales sont souvent émises dans la langue du pays, et les clients peuvent demander des traductions de ces polices pour acquérir rapidement une meilleure compréhension de leurs conditions.

Les clients veulent comprendre les règles et la réglementation en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités et savoir comment leur programme d'assurance mondiale les couvre dans différents pays. Un vaste répertoire d'information sur le marché mondial et les questions de conformité existe également, accessible au moyen de notre outil de recherche international. Les clients et les courtiers peuvent donc immédiatement effectuer des recherches pour savoir, par exemple, si l'exigence de paiement de la prime avant l'entrée en vigueur de la couverture s'applique dans un pays donné ou connaître les exigences relatives à la connaissance du client par territoire ou les montants de garantie obligatoires dans un pays.

Même si les clients ont tous des objectifs différents, le but est d'offrir une assurance de dommages uniforme et conforme adaptée aux besoins et aux préférences de chaque client ainsi qu'aux risques et aux exigences réglementaires auxquels il est confronté - et de s'assurer de fournir efficacement le service prévu dans le cadre du programme, conformément aux préférences du client en matière de service, au fur et à mesure de la croissance et de l'évolution de ses activités et de ses objectifs.

## Chubb offre aux clients les solutions d'assurance de dommages flexibles dont ils ont besoin :

### Programme multirisques international

- Responsabilité civile générale
- Assurance automobile
- Responsabilité de l'employeur
- Décès et mutilation accidentels
- Enlèvement et extorsion
- Assurance des biens

### Programmes-cadres contrôlés

- Polices d'assureurs agréés localement et options de transfert des risques

### Programmes de gestion des risques internationaux

- Captives et accords de façade
- Recouvrements de franchise
- Plans de tarification rétrospective
- Options de sûretés flexibles
- Services de traitement des réclamations multinationaux sur mesure

80 %

Les entreprises qui recherchent l'uniformité et le contrôle dans une assurance de dommages mondiale la trouveront chez Chubb : 80 % de nos polices d'assurance de dommages à l'étranger sont émises par des bureaux en propriété exclusive de Chubb.

## Montrer la voie, à l'échelle locale et mondiale

Chubb offre une gamme complète de programmes d'assurance risques divers multinationale et de structures de sûretés, y compris des solutions d'assurance sensible aux sinistres et de financement des risques, à l'échelle mondiale. Les clients qui apprécient la flexibilité et la collaboration doivent savoir que Chubb est une compagnie agile, novatrice et engagée. Elle emploie des souscripteurs en assurance multirisques mondiale qui adaptent le programme de nos clients en fonction de ce qui les attend, et les aident continuellement à réduire le coût du risque. Nous disposons d'une équipe de 350 spécialistes dévoués au service des multinationales qui assurent le service relatif à leur programme multinational et veillent à ce qu'il fonctionne exactement comme il se doit.

*Améliorer la gestion des risques multinationaux.*

## Chubb. Insured.<sup>SM</sup>

Chubb est le nom commercial utilisé pour désigner les filiales de Chubb Limited qui fournissent de l'assurance et des services connexes. Pour consulter la liste de ces filiales, visitez notre site Internet au [www.chubb.com/ca-fr](http://www.chubb.com/ca-fr). Au Canada, Chubb exerce ses activités par l'intermédiaire de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance et de Chubb du Canada Compagnie d'assurance vie. Les produits ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires du Canada. La présente communication n'est qu'un résumé des produits. La garantie réelle est régie par le libellé du contrat d'assurance émis. Les risques font l'objet d'une appréciation complète préalablement à leur acceptation. Les primes peuvent varier. Les raisons énoncées pour lesquelles un assuré a choisi Chubb sont basées sur les perceptions des employés de Chubb à l'égard des communications avec les producteurs. Chubb est le plus important groupe d'assurance de dommages coté en bourse du monde. Présente dans 54 pays, Chubb offre des assurances de dommages aux particuliers et aux entreprises, des assurances individuelles contre les accidents, des assurances maladie complémentaires pour les particuliers, ainsi que de la réassurance et de l'assurance vie à une grande variété de clients. Chubb Limited, la société mère de Chubb, est cotée à la bourse de New York (NYSE : CB) et est incluse dans l'indice S&P 500.